

vont éliminer, en grande partie, la détention en attendant le procès et, par conséquent, l'injustice foncière d'un traitement identique pour les innocents et pour les coupables.

C'est un point que je tiens à souligner car le bill va réformer profondément la loi en ce qui concerne l'arrestation et le cautionnement; il faudra entreprendre une grande campagne d'information auprès de tous nos policiers pour les familiariser avec les nouvelles procédures. Il faudra donner des directives aux juges, magistrats et avocats de la Couronne et de la défense, dans la mise en oeuvre de ces nouvelles procédures...

ÉVITER UNE CONDAMNATION FORMELLE

Le ministère de la Justice étudie présentement la possibilité d'éliminer certains des problèmes de surveillance et de rééducation causés par la loi actuelle en adoptant une nouvelle approche de libération, conditionnelle ou absolue, d'un accusé. La nouvelle procédure permettrait de régler une affaire criminelle sans passer par une condamnation formelle de l'accusé, même si sa culpabilité est prouvée. Cette façon de faire a été prônée par le Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle. Elle permettrait une plus grande flexibilité du droit criminel, en l'ajustant aux besoins et au caractère particuliers de l'accusé, c'est-à-dire en le rendant plus sensible à la personne impliquée.

Une de mes connaissances a déjà demandé à un prisonnier détenu à Kingston ce qu'il pensait du "système". On lui a répondu: "pas beaucoup de bien. Je n'ai été acquitté que deux fois et les deux fois j'étais innocent".

C'était là faire de l'esprit et donner une réponse superficielle. Nous avons déjà beaucoup réformé notre droit au Canada, mais il nous reste du travail à faire. A mesure que certains problèmes sont réglés, d'autres prennent leur place, suite à la modification rapide des valeurs de notre société...

ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ

Le Canada signera un nouvel accord international triennal sur le blé qui entrera en vigueur le 1er juillet et qui remplacera l'Accord international sur les céréales qui viendra à expiration ce jour-là. C'est ce qu'a annoncé récemment le ministre de tutelle de la Commission canadienne du blé, monsieur Otto E. Lang.

Le nouvel accord comporte deux conventions, l'une se rapportant à la commercialisation du blé et l'autre à l'aide alimentaire. "Nous regrettons naturellement que le nouvel accord ne renferme pas de dispositions précises sur les prix. Il est donc loin de combler tous nos espoirs", a déclaré M. Lang.

Toutefois, l'accord établit les structures permettant d'entamer des consultations en cas de per-

turbation effective ou possible du marché, notamment en ce qui concerne les fluctuations de prix. L'objet de telles consultations serait d'examiner et d'essayer d'en venir à une entente sur les moyens de stabiliser les prix.

L'accord prévoit aussi que le Conseil international du blé continuera d'étudier la question des pourparlers sur la fixation des prix. Lorsqu'il sera généralement admis que les dispositions relatives aux nouveaux prix peuvent être négociées, une conférence sera convoquée à cette fin.

"Nous demeurerons en communication étroite avec nos principaux partenaires sur ce point afin de préparer les bases d'une nouvelle conférence", a ajouté le ministre.

La nouvelle convention sur l'aide alimentaire prévoit que de la quantité globale de 150 millions de boisseaux de céréales qui sera fournie annuellement aux pays en voie de développement, le Canada fournira 18.6 millions de boisseaux. L'apport du Canada demeure inchangé mais la quantité globale est inférieure aux 160 millions de boisseaux fournis en vertu de l'ancienne convention, principalement en raison du fait que la Grande-Bretagne, la Norvège et le Danemark ont retiré leur participation.

"Le Gouvernement se propose de signer le nouvel accord, le quel, nous en sommes convaincus, sera favorablement accueilli par l'ensemble des autres gouvernements, ainsi que par les grands importateurs et exportateurs," a déclaré M. Lang.

"Nous sommes heureux de constater que la coopération internationale en commercialisation du blé sera maintenue et nous avons l'intention de faire un usage efficace des mécanismes de consultation de l'accord aux fins de maintenir la stabilité du marché", a dit le ministre en terminant.

ÉTUDE SUR LE DÉCLIN DE LA NATALITÉ À LA BARBADE

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a approuvé un octroi de \$57,790 à l'Université de Western Ontario pour étudier les facteurs qui ont contribué au déclin prononcé de la natalité à La Barbade.

De plus, le président du Centre M. David Hopper, a affirmé que la somme de \$12,000 sera dépensée par le Centre pour des bourses de formation pour les chercheurs antillais affectés à cette étude et pour la tenue de séminaires traitant des résultats de l'étude.

Cet octroi est le premier à être annoncé par le Centre depuis sa récente création par le Parlement canadien en mai 1970. Le CRDI est supporté financièrement par le Canada bien qu'il soit dirigé par un conseil international de gouverneurs comptant 21 membres (dont onze sont des Canadiens et les autres de différentes nationalités). Le président de ce Conseil est M. L.B. Pearson, ancien premier ministre du Canada. Le CRDI existe pour supporter, encoura-